

passer un traité. Il est maintenant illégal par tout le Canada et sur toute l'étendue des Etats-Unis de tuer, blesser, prendre, dépouiller de leurs nids ou de leurs oeufs un quelconque des oiseaux insectivores migrateurs qui appartiennent à tous deux. Chacun de nous devrait se faire un devoir d'aider à la mise en force et à l'observation de ce traité. La meilleure manière de commencer est de protéger ceux de ces oiseaux qui viennent dans les jardins, les vergers, les prés, les fermes ou les bois. Si quelqu'un voit ou a connaissances que des personnes tirent sur ces oiseaux mangeurs d'insectes, qu'il en fasse un rapport au garde-chasse le plus rapproché, non dans le but de causer du trouble, mais afin de protéger la propriété publique, dont les services nous sont nécessaires.

**Lois protectrices** Les amateurs du sport cynégétique seront heureux de savoir que des saisons fermées ou prohibées, d'une période uniforme, ont été établies en vue de la protection des migrateurs et des gibiers à plume. La chasse de ces oiseaux au printemps est défendue. Ils peuvent maintenant revenir sûrement vers le nord où ils habiteront leurs nids, croîtront et se multiplieront. Une saison fermée permanente a été établie pour certaines variétés; et la loi est maintenant en vigueur prohibant la chasse des canard huppés, des canards eiders, des pigeons à queue rayée, des grues du Canada, du Mexique, et des grues d'Amérique; des cygnes, courlis, et de tous les oiseaux de rivage ou grève, excepté la bécasse, la bécassine Wilson, le pluvier à ventre noir, le pluvier doré, les grands et petits chevaliers à pieds jaunes. Avec cette protection assurée, ces espèces,

presque éteintes, augmenteront en nombre.

Comme de vrais sports, employons notre influence à aider à l'observation et à la mise en vigueur de la loi de la Convention concernant les Oiseaux Migrateurs. Le Canada a besoin de ces oiseaux insectivores pour qu'ils protègent nos moissons et nos bois, et il est de notre devoir de conserver pour la génération future le gibier et les oiseaux, afin que nos enfants et nos petits-enfants trouvent un héritage abondant sous ce rapport. Ayons nos exercices hygiéniques en plein air, mais n'anéantissons pas tout notre gibier. Ménageons-le pour que nos descendants puissent à leur tour jouir des mêmes privilèges dans ce domaine dont nous ne sommes que les gardiens, et pour qu'ils soient aussi attirés vers la vie extérieure, dans les bois.

### LA TERRE QUI RENOUVELLE LES RACES

Les hommes ne sont pas faits pour être entassés en fourmillières, mais épars sur la terre qu'il doivent cultiver.

Les infirmités du corps ainsi que les vices de l'âme sont l'infatigable effet de ce concours trop nombreux. L'homme est de tous les animaux (?) celui qui peut moins vivre en troupeaux. Des hommes entassés comme des moutons périssent en peu de temps. L'halcine de l'homme est mortelle à ses semblables. Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine. Au bout de quelques générations, les races périssent ou dégèrent. Il faut les renouveler, et c'est toujours la campagne qui fournit à ce renouvellement.